

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_12_240

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à SAINT-SIGISMOND en session ordinaire, sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 6 décembre 2023
- Titulaires : 27
- Suppléants : 3

Excusés ayant donné pouvoir : 5
Votants : 33

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez (en remplacement de Mme POUPLIN Adeline)
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix (donne pouvoir à M. BOUTEILLER Gilles)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)

- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

ABSENTS EXCUSES :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

SECRETAIRE DE SEANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MATERIELS A TITRE GRATUIT AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME VENDEE GRAND SUD

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2023CC_12_235, en date du 12 décembre 2023, approuvant la cessation de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du service public administratif (SPA) Office de Tourisme Vendée Sèvre Autise à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que le Conseil communautaire a approuvé par sa délibération n°2023CC_06_100, en date du 6 juin 2023, la désignation de la SPL comme Office de Tourisme pour le compte des 3 EPCI actionnaires (Pays de Fontenay Vendée, Vendée Sèvre Autise et Pays de La Châtaigneraie), à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant qu'il est, par conséquent, nécessaire de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des biens matériels et immatériels par la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Vendée Grand Sud au travers de la signature d'une convention entre les 3 EPCI et la SPL Vendée Grand Sud ;

Monsieur le Président demande au Conseil :

- D'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit des biens matériels et immatériels entre les Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre-Autise et Pays de La Châtaigneraie et la SPL Vendée Grand Sud ;
- D'autoriser le Président ou son délégataire à prendre et à signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents, :

- Approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit des biens matériels et immatériels entre les Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre-Autise et Pays de La Châtaigneraie et la SPL Vendée Grand Sud, telle que jointe en annexe de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président ou son délégataire à prendre et à signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 12 décembre 2023

Le Président,

Michel BOSIARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILLON





Convention de mise à disposition des biens matériels et immatériels entre les Communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre-Autise et Pays de la Châtaigneraie

Entre
Les Communautés de communes de,

- **Fontenay-Vendée** ci-après désignée « la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée », représentée par son Président, M. Ludovic HOCBON, habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du ;
- **Vendée Sèvre-Autise** ci-après désignée « la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise », représentée par son Président, M. Michel BOSSARD, habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du ;
- **Pays de la Châtaigneraie** ci-après désignée « la Communauté de Communes Pays de la Châtaigneraie », représentée par son Président, M. Valentin JOSSE, habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du ;

D'une part,

Et

La Société Publique Locale (SPL) Office de Tourisme Vendée Grand Sud, ci-après désignée « l'Office de Tourisme », représentée par son Président, Monsieur Ludovic HOCBON, habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des biens matériels et immatériels mentionnés en annexe 1, par les Communautés de communes à l'Office de tourisme Vendée Grand Sud.

ARTICLE 2 : Durée

La mise à disposition est fixée à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce, tant que la compétence reste exercée par la SPL Vendée Grand Sud et que les biens restent nécessaires à l'exercice de cette compétence.

ARTICLE 3 : Redevance

Les Communautés de communes mettent les biens matériels et immatériels à disposition de l'Office de Tourisme à titre gracieux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023
ID: 085-248500563-20231212-2023CC_12_240-DE

ARTICLE 4 : Etat des lieux

L'Office de Tourisme prendra les biens matériels et immatériels dans l'état où ils se trouvent au moment de leur entrée en jouissance, sans pouvoir exiger des Communautés de communes aucune réparation.

L'Office de Tourisme s'engage à informer les Communautés de communes de l'évolution des biens mis à disposition (fin d'usage par exemple).

ARTICLE 5 : Destination

Ces biens matériels et immatériels seront affectés à l'usage de l'accueil et du conseil en séjour et des espaces administratifs de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme fera son affaire de toutes réclamations, ou contestations qui pourraient survenir du fait de l'usage de ces biens dans les locaux, afin que les Communautés de communes ne soient jamais inquiétées ni recherchées à ce sujet.

ARTICLE 6 : Assurance

L'Office de Tourisme s'engage à faire assurer le mobilier mis à disposition.

ARTICLE 7 : Résiliation

Il pourra être mis fin à tout moment à la présente convention par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis de 3 mois signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Communautés de communes

Fontenay-Vendée,
Le Vice-Président,

Vendée Sèvre Autise
Le Président,

Pays de la Châtaigneraie
Le Président,

Michel HERAUD

Michel BOSSARD

Valentin JOSSE

La SPL Vendée Grand Sud
Le Président,

Ludovic HOCBON



BIENS MATERIELS ET IMMATERIELS MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT A LA SPL VENDEE GRAND SUD
 Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Bud_get	N_inventaire	Codc_du_bien	Decriptation	Valeur_initiale	Date_d_entree	Compte_d_acquisition	Valeur_nette_comptable	Valeur_nette_das_sorties	Axe_1
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2188 16 14 TOU	2188 16 14 TOU	BANQUE D'ACCUEIL NOMADE POUR OFFICE DE TOURISME	1 674,00 €	29/04/2016	2188 - Autres immobilisations corporelles	418,80 €	0,00 €	TOU - TOURISME
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2051 19 02 TOURISME	2051 19 02 TOU	REPORTAGE PHOTOS ET VIDEOS P BANNERIE DE DONNEES IMPRESSION SITE INTERNET RESEAUX	3 000,00 €	04/12/2019	2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	TOU - TOURISME
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2051 20 03 TOURISME	2051 20 03 TOU	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE SERVICE TOURISME	5 000,00 €	21/10/2020	2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	TOU - TOURISME
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2051 20 05 TOURISME	2051 20 05 TOU	REPORTAGE PHOTOS 4 SAISONS - SERVICE TOURISME	600,00 €	07/12/2020	2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	TOU - TOURISME
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2188 21 09 TOURISME	2188 21 09 TOU	ORIENTAMMES (P) POUR OFFICE DE TOURISME	412,80 €	12/01/2021	2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	TOU - TOURISME
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2184 21 03 TOURISME	2184 21 03 TOU	ETAGERES, TABLE, CHASSES - OFFICE DE TOURISME	469,75 €	04/09/2021	2184 - Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	TOU - TOURISME
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2051 21 04 TOURISME	2051 21 04 TOU	REPORTAGE PHOTOS 4 SAISONS - SOLDE - SERVICE TOURISME	600,00 €	16/10/2021	2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	TOU - TOURISME
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2188 21 28 TOURISME	2188 21 28 TOU	MATS POUR DRAPPEAU OFFICE DE TOURISME	84,00 €	11/11/2021	2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	TOU - TOURISME
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2051 22 01 TOURISME	2051 22 01 TOU	MELILLE POUR BUREAU TOURISME	3 190,00 €	21/02/2022	2051 - Concessions et droits similaires	1 590,00 €	0,00 €	ADM - ADMINISTRATION GENERALE
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2184 20 01 ADMI	2184 20 01 ADMI	ECRAN CLAVIER CASULE POUR OFFICE DE TOURISME	299,05 €	14/01/2020	2184 - Autres matériels de bureau et mobiliers	179,78 €	87,67 €	INFO - INFORMATIQUE
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2183 20 02 INFO	2183 20 02 INFO	ECRAN PC, CLAVIER, SOURIS POUR SERVICE TOURISME	312,54 €	25/11/2020	2183 - Autre matériel informatique	62,50 €	637,81 €	INFO - INFORMATIQUE
CTE - BUDGET PRINCIPAL	2183 21 02 INFORMATIQUE	2183 21 02 INFO	2 PORTABLES SAMSUNG SERVICE TOURISME (PACK SAMSUNG GALAXY A40 + ETUI SAMSUNG RLP WALLET A40 IN)	1 594,51 €	18/02/2021	2183 - Autre matériel informatique	97,92 €	637,81 €	INFO - INFORMATIQUE
				17 873,12 €			3 144,48 €		

